



*Communiqué de presse
Paris, le 29 novembre 2017*

Lutte contre les violences faites aux femmes, l'État mobilisé à Paris

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, François Ravier, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, s'est rendu à l'association *FIT - Une femme, un toit*, pour échanger avec l'équipe de l'association et des jeunes femmes victimes, de tous types de violences, hébergées par l'association.

« L'État est très impliqué à Paris pour faire reculer les violences faites aux femmes et mieux protéger les victimes. Ces violences, expression la plus brutale de la domination d'un sexe sur l'autre, ne sont pas tolérables : le Président de la République l'a rappelé avec force samedi. Parce que les violences sexuelles touchent en premier lieu les jeunes femmes, j'ai tenu à écouter et échanger directement avec des jeunes femmes pour recueillir leurs besoins et améliorer la réponse des services de l'État », a déclaré François Ravier, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

À Paris, l'État agit en direction des jeunes femmes à plusieurs niveaux :

- l'information des victimes sur leurs droits et les procédures envisageables ;
- la formation des professionnels susceptibles d'être en contact avec des victimes pour améliorer le repérage et la prise en charge précoce et de meilleure qualité ;
- le financement de places d'hébergement dédiées permettant la mise en sécurité et la reconstruction des victimes ;
- le soutien aux associations d'accompagnement des victimes.

Ces dispositifs doivent toutefois être améliorés et complétés, travail que l'État engagera à Paris durant l'année 2018 en lien avec les associations spécialisées.

5^e Plan de lutte de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes 2017/2019

Le 5^e plan de mobilisation et de lutte contre les violences (2017-2019) donne pour objectif de permettre à toutes les femmes victimes de violences, d'accéder à leurs droits, d'être protégées et accompagnées pour sortir des violences et se reconstruire.

Trois axes prioritaires d'action

Ce 5^e plan définit trois axes d'action prioritaire :

- **consolider le parcours de sortie des femmes victimes de violences** : faciliter la révélation des violences, mettre les victimes à l'abri, permettre la reconnaissance des

violences subies et la condamnation des conjoints violents, accompagner les victimes vers une réelle autonomie ;

- **renforcer l'action publique là où les besoins sont les plus importants** : prendre en compte des publics spécifiques, comme les enfants, les femmes étrangères, en situation de handicap et les jeunes femmes qui sont particulièrement exposées aux violences, dans le couple et sur Internet ;
- **prévenir les violences en luttant contre le sexisme et la récidive**, dès l'école et jusqu'à l'université, ainsi que dans le cadre pénitentiaire.

Rappel des chiffres en France en 2016

- 123 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire, soit une femme tous les 3 jours.
- 225 000 femmes âgées de 18 à 75 ans déclarent avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint.
- 110 000 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire, âgées de plus de 18 ans, ont déposé plainte ou ont fait l'objet d'une constatation par les services de police et de gendarmerie.
- 93 000 femmes âgées de 18 à 75 ans déclarent avoir été victimes de viols et/ou de tentatives de viol.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

[@Prefet75_IDF](#)